

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 29 juin 2012 - Le GOCA, le Groupement des entreprises agréées de contrôle automobile et du permis de conduire, publie aujourd'hui les résultats du Rapport annuel des activités du secteur pour l'année 2011, annonçant les constatations suivantes :

L'absentéisme au contrôle technique en hausse

Le nombre de véhicules qui ne se présentent pas au contrôle technique, et ce en dépit de l'obligation de contrôle, est en hausse ces dernières années. Cette hausse est en grande partie due aux remorques et semi-remorques à usage professionnel qui, en raison de la crise économique, sont entreposés et ne sont pas usités sur la voie publique.

En outre, le nombre de véhicules disposant d'un certificat de visite dont la validité a expiré, est également en hausse. Environ 780.000 véhicules ont été présentés tardivement au contrôle technique en 2011 pour 726.670 véhicules l'année précédente. Sur un total de 4.513.766 véhicules contrôlés, cela représente près de 17 %. Des véhicules présentés tardivement en 2011, 59 % ont moins d'un mois de retard et 10 % ont plus de six mois de retard.

Ce phénomène présente un réel risque en termes de sécurité routière. Lors des contrôles ciblés, organisés par différentes zones de police, il a été constaté qu'une part significative de ces véhicules présente des défauts techniques importants. Un véhicule qui n'est pas pourvu d'un certificat de visite valable, est redevable d'un supplément de redevance pour présentation tardive et encourt également le risque, lors d'un contrôle de police, qu'un procès-verbal soit rédigé pouvant donner suite à une amende. De plus, si un lien de cause à effet est constaté entre un accident de la route et l'absence de certificat de visite valable, l'assureur peut faire valoir son droit de recours et n'interviendra pas dans les frais de réparation ou de dédommagement.

Il est nécessaire d'enrayer de manière durable ce phénomène. Diverses organisations, dont le GOCA, participent pleinement à toute initiative du Secrétaire d'Etat à la Mobilité et de son administration. Dans ce sens, un groupe de travail a été mis sur pied à l'initiative et sous la direction du Service Public Fédéral Mobilité et Transports. Le but est d'établir un plan d'action afin de garantir un meilleur respect de l'obligation de faire assurer les véhicules automobiles et de les présenter au contrôle technique.

Le contrôle technique sur rendez-vous : un succès croissant

Le système de contrôle sur rendez-vous fait l'objet d'un succès croissant depuis son lancement en septembre 2009. En 2011, plus de 810.000 contrôles sur rendez-vous ont été effectués. Ceci concerne 23 % du nombre total de contrôles effectués sur les voitures et voitures mixtes. Ce nombre a progressé de 7 % par rapport à 2010.

D'autre part, en 2011, plus de 181.000 contrôles de tous types ont été effectués lors des ouvertures du soir. Ceci représente une hausse de 10% comparé à la même période en 2010.

Un rendez-vous peut être pris via le site internet national www.rendezvouscontroletechnique.be ou directement sur le site internet des entreprises. Les clients préférant un contact téléphonique peuvent également prendre rendez-vous au numéro général 02/481 07 07. Les centres de contrôle technique sont ouverts le lundi et/ou jeudi jusqu'à 19h00, et jusqu'à 17h00 les autres jours de la semaine.

La majorité des candidats à l'examen pratique pour le permis B réussit dès le premier essai

Plus de 53 % des candidats à l'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie B réussissent dès leur premier essai. La quasi-totalité des candidats restants réussissent après un deuxième ou un troisième passage. En effet, 29 % des candidats réussissent après seulement deux essais et 12% après trois tentatives. Il devient très exceptionnel de passer l'examen davantage de fois. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années.

Le rapport annuel 2011 complet est disponible sur www.goca.be/fr/p/rapport-annuel

Contact :
Marie De Backer
Communication externe - Conseillère juridique
+32 2 482 34 75
+32 475 33 18 23
de.backer.m@goca.be
www.goca.be
Rue de la Technologie 21-25 | 1082 Bruxelles

« Les entreprises agréées qui effectuent le contrôle technique des véhicules depuis 1933 se sont réunies en 1938 au sein de l'asbl GOCA. L'organisation des examens de réintégration pour conducteurs déçus de leur droit de conduire s'est ajoutée en 1965 à la mission confiée par le gouvernement aux entreprises-membres. Par le biais du GOCA, les entreprises-membres coordonnent aujourd'hui, conformément aux instructions et sous le contrôle du Service Public Fédéral Mobilité et Transports, le fonctionnement des 77 centres de contrôle technique et des 32 centres de permis de conduire en Belgique. A cette fin, le GOCA dispose des

départements «Contrôle technique» et «Permis de conduire», chargés du suivi des développements techniques et réglementaires ainsi que des innovations au sein du secteur. Le GOCA gère également un service informatique assurant le soutien du secteur et un centre de formation pour la formation et le recyclage des inspecteurs et examinateurs. Les collaborateurs du secteur – plus de 2000 au total – veulent contribuer à une circulation routière plus sûre, un environnement plus sain, un service à la clientèle toujours plus performant et une meilleure protection du consommateur. »